

# Afrique du sud – Dulcie September, la femme qui en savait trop

Chafik Sayari

18 décembre 2013

**Au moment où les charognards éructent leurs hommages en l'honneur de Nelson Mandela, le silence demeure de mise concernant le meurtre de Dulcie September, le 29 mars 1988 à Paris. Abattue de cinq balles dans la tête à bout portant, ce meurtre n'a été suivi d'aucune condamnation. Un assassinat politique de plus, auquel les services secrets français ne sont pas étrangers, dans la lignée de ceux commis contre Ben Barka, Henri Curiel ou Ali Mécili.**

Né à Cap Town en 1935, Dulcie September fut institutrice avant d'adhérer à des groupes d'extrême-gauche puis à l'ANC. Condamnée à une peine de cinq ans de prison, elle est bannie de son pays en 1963. Après bien des pérégrinations, elle arrive à Paris en 1984, en qualité d'ambassadrice officielle de l'ANC en France et en Suisse. C'est lors de la même année que l'Onu vote un embargo contre l'Afrique du Sud, qui n'avait toutefois aucun caractère obligatoire. Pour cause, au milieu des années 1980, la France est le cinquième partenaire de l'Afrique du Sud. Il n'y avait là rien d'illogique. Les sud-africains pouvaient faire office de gendarmes des intérêts français en

Afrique. Pour ne pas trop se mouiller, il était arrivé à la France de déléguer certaines tâches au régime de l'Apartheid. C'était déjà le cas au Biafra, où la France arma, pas le biais des sud-africains, les sécessionnistes. On retrouve bien évidemment là le criminel de guerre Jacques Foccart. Mais également, son patron, puisque De Gaulle, initia dès le début des années 1960, une coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud dès le début des années 1960.

Et c'est peut-être bien là où le problème s'est posé. En effet, si Dulcie September s'était contentée d'un discours critique sur l'apartheid, il est peu probable qu'elle eut été tuée. S'exprimant devant une audience restreinte, elle n'aurait pas gêné grand monde. Après tout, la classe politique française, pouvait bien admettre publiquement le bien-fondé de ce réquisitoire, tout en continuant à soutenir en secret le gouvernement de Pretoria. Il semble que Dulcie September soit allée bien plus loin, et qu'elle eut en sa possession des documents accréditant la thèse d'une collaboration étroite entre la France et l'Afrique du Sud sur le matériel nucléaire. Une pareille hypothèse est étayée par ses proches, mais également par ses supérieurs de l'ANC comme son officier supérieur Aziz Pa-

had. September était entrée en contact avec Abdul Minty, le directeur de la Campagne mondiale contre la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud. Elle lui promit l'envoi de documents compromettant les relations entre la France et l'Afrique du sud qui ne lui parvinrent jamais.

Les services secrets britanniques, quelques jours avant sa mort, préviennent leurs collègues français, de la présence à Paris, d'agents secrets sud-africains. Quelques semaines plus tôt, le représentant de l'ANC à Bruxelles est assassiné. Suite à des coups de fils suspects et à une attaque dans la rue, elle se sentit menacée. Elle en informa Aziz Pahad, puis sollicita une protection policière qui lui fut refusée par le cabinet de Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur, et qui nia par la suite l'existence d'une telle demande. Soit le même ministère qui abritait en son sein des membres actifs du lobby sud-africain. On peut donc comprendre le zèle dont fera preuve le gouvernement pour étouffer l'affaire. Quelques heures après l'assassinat, Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, évoquera, sans la moindre preuve, un règlement de compte interne à l'ANC. Soucieux de préserver l'image de Pretoria, celui qui crachait deux ans plus tôt sur le corps encore fumant de Malek Oussekiné, ira jusqu'à déclarer que Dulcie September aurait dû faire preuve de plus de discrétion, pour ne pas troubler les « relations correctes

avec l'Afrique du Sud ». Une sorte d'aveu en somme.

Si une enquête fut ouverte, avec l'évocation de barbouzes proches de Bob Denard, l'enquête fut toutefois assez rapidement classée et certaines pistes furent tout simplement ignorées. La version officielle viendra du commandant des escadrons de la mort sud-africain Eugène de Kock. Lors de la commission « Vérité et Réconciliation », il jettera le nom de Jean-Paul Guerrier, ancien membre de l'OAS, et bras droit de Bob Denard lors de son règne aux Comores. Bien évidemment Bob Denard, entretenait des relations étroites avec le régime d'Apartheid, et avait mis à disposition de l'Afrique du Sud, l'île des Comores comme une base permettant de contourner l'embargo et d'attaquer les pays voisins, tel le Mozambique, et les membres de l'ANC qui y avaient trouvé refuge. Toutefois, si Jean-Paul Guerrier a pu participer à cet assassinat, on peut douter que les services secrets français n'aient pas eu vent d'un tel projet ou qu'ils n'aient pas au minimum couvert la chose. Outre le fait que Dulcie September, s'apprêtait à remettre les documents compromettant entre autres la France, elle était étroitement surveillée par la DGSE.

Le 17 juillet 1992, l'affaire est donc classée et se conclut par un non-lieu envers Jean-Paul Guerrier. Peut-être bien, que lui aussi en savait trop...

Chafik Sayari